



MAIRIE DE MIONNAY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 novembre 2014

Convocation du vendredi 31 octobre 2014

Présents : H. Cormorèche, M. Girer, JL Bourdin, T. Lapalu, G. Devrieux, F. Ducray, J. Burdet, N. Curtet, Y. Dhomont, S. Farenc, A. Fayot, H. Fayard, N. Garampon, C. Pichoud, F. Roucayrol, ML Venditti, G. Virone.

Absents : E. Fleury, A. Rey,

Pouvoirs : A. Rey à T. Lapalu

1. Désignation du secrétaire de séance

JL Bourdin est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire laisse la parole au Major Rey venu présenter le bilan de la 1^{ère} année de mise en place du protocole de participation citoyenne. Il précise que sur les 19 communes de son secteur seules trois ont mis en place ce dispositif. Une réunion en fin d'année aura lieu avec les voisins vigilants. Le Major Rey rappelle que cette période de changement d'heure est avec l'été une période favorable à la recrudescence des cambriolages. Aussi, il convient d'adopter des gestes simples comme fermer ses volets lorsque l'on s'absente, ou encore en été fermer ses fenêtres et portes lorsque l'on est dans le jardin.

Le Major Rey donne connaissance des statistiques des trois dernières années en matière d'atteintes aux biens. 47 atteintes aux biens ont été enregistrées en 2012, 54 en 2013 et 25 à ce jour en 2014.

Il précise également qu'il est important que les personnes référentes du protocole de participation citoyenne se signalent comme telles lorsqu'elles appellent la gendarmerie. De 8 h à 19 heures les appels téléphoniques sont réceptionnés à Saint-André-de-Corcy puis à Bourg-en-Bresse hors de cette plage horaire.

N. Curtet demande au Major son avis sur l'expérimentation, en cours sur la commune, d'extinction de l'éclairage public. Celui-ci n'a pas d'avis sur la question.

Le bilan du dispositif de participation citoyenne sur une seule année n'est pas significatif, il convient de prendre un peu plus de recul.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu du Conseil Municipal du 17 octobre 2014 est approuvé à l'unanimité avec un ajout. Il est précisé que M. Girer a accompagné M. le Maire à la réunion d'information du secteur du SIEA.

Suite aux questions diverses du dernier Conseil M. le Maire donne une réponse à la question de H. Fayard concernant le fonctionnement du passage piéton sur la RD 1083 vers l'école primaire. Il convient d'appuyer pour demander le passage des piétons afin que le temps d'arrêt des véhicules au feu rouge sur la RD 1083 soit plus important et permette la traversée des piétons. Sans appel piéton le temps d'arrêt au feu rouge des véhicules est plus court. M. le Maire charge la commission voirie d'examiner la possibilité de mise en place d'une minuterie pour les plages horaires d'arrivée et de sortie de l'école.

3. Assainissement. Redevance auprès des usagers du service. Modification

JL Bourdin propose d'augmenter de 2 % le montant de la redevance d'assainissement auprès des usagers du service d'assainissement.

Cette augmentation permettrait de financer une partie des investissements à prévoir sur le budget assainissement au niveau de la station d'épuration et à plus long terme d'extension du réseau vers les Platières et Gaillebeau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le montant de la part proportionnelle de la redevance d'assainissement à 0,7368 €/m³. Ce tarif est applicable à partir du 1^{er} janvier 2015.

4. Salle Polyvalente. Règlement. Modification

F. Ducray rappelle le règlement en vigueur concernant la salle polyvalente.

Elle précise qu'il convient d'apporter quelques modifications mineures afin notamment pour mieux prendre en compte les problématiques liées au bruit.

Deux chèques de caution seront demandés : un de 400 € et un second de 100 €.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le règlement modifié qui sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2015.

Une réflexion de la commission sera menée sur la question du nettoyage de la salle par les particuliers.

5. Décision modificative

M. Girer présente la décision modificative pour permettre la réalisation de travaux dans l'appartement communal de l'épicerie. Les entreprises KAP Plomberie et SASSI Carreleur de Mionnay vont intervenir pour la réfection de la salle de bain.

Le Conseil Municipal, après délibération, vote les écritures suivantes :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D – 2113 – 127 ACQUISITION PARKING CHAPEL	6 000,00			
TOTAL D 211	6 000,00			
D – 21318 – 77 BATIMENTS DIVERS		6 000,00		
TOTAL D 21		6 000,00		
TOTAL INVESTISSEMENT	6000,00	6000,00		
TOTAL GENERAL				

6. Commune. Modification des limites territoriales. Chemin du Gravier

M. le Maire rappelle la délibération du 11 février 2014 approuvant la modification des limites territoriales du Chemin du Gravier, voie communale VC 23 et l'autorisant à demander au représentant de l'Etat la prescription de l'enquête publique.

M. le Maire informe le Conseil qu'une reconnaissance du terrain a été réalisée par le Géomètre du Service du Cadastre de Trévoux, faisant apparaître une différence de longueur du Chemin du Gravier. En effet, la longueur totale du chemin est de 1584 mètres (soit 17 mètres supplémentaires). Il est donc nécessaire de répercuter cette différence sur la délimitation des limites communales.

M. le Maire propose d'intégrer cette différence de longueur dans la partie du Chemin du Gravier attribuée à la Commune de Mionnay. La longueur totale de la voirie récupérée par la commune sera de 577 mètres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve cette modification.

7. Agrandissement POM. Autorisation au Maire à signer PC et notices sécurité et accessibilité

M. le Maire présente les derniers plans du projet d'agrandissement du POM. Il convient à présent de déposer la demande de permis de construire avec les notices d'accessibilité et de sécurité.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer la demande de permis de construire accompagné des notices d'accessibilité et de sécurité du projet d'agrandissement du POM.

8. SIEA. Rapport d'activité 2013

M. Bourdin présentent au Conseil Municipal le rapport d'activités 2013 du Syndicat d'Energie et de E-communication. Il rappelle les différentes compétences du Syndicat (électricité, éclairage public, distribution de gaz, système d'information géographique, et communication électronique). Il précise que la recette principale de fonctionnement du SIEA est la taxe locale sur la consommation finale d'électricité, et que pour permettre de rembourser la dette récente contractée pour la fibre optique il conviendrait qu'il y ait trois fois plus d'abonnés à ce nouveau service. Le Conseil Municipal prend acte du présent rapport.

9. CCCD. Rapport d'activité 2013

M. Girer présente le rapport d'activité 2013 de la Communauté de Communes Centre Dombes. Il rappelle les différentes compétences de la CCCD : voirie, tourisme, petite enfance, environnement et économie. Le Conseil Municipal prend acte du présent rapport.

10. Déclaration d'intention d'aliéner

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle dont les références cadastrales sont AB27.

11. Comptes rendus des commissions

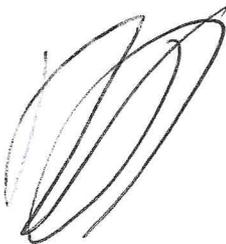
- JL Bourdin pour la commission assainissement informe le Conseil que les travaux d'extension du réseau d'assainissement chemin du Grand Tilleul seront réalisés par l'entreprise SOMEK pour un montant de 14 190 € HT.
- G. Devrieux pour la commission scolaire précise que les parents d'élèves seront associés à la prochaine consultation pour le marché de restauration scolaire qui est à renouveler pour la rentrée 2015/2016.
- F. Ducray pour la commission festivités rappelle que la cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11 heures au monument aux morts.
- F. Ducray pour la commission association précise qu'une réunion est programmée afin d'étudier les demandes de subvention des associations.

- F. Ducray pour la commission communication précise que l'agenda 2015 va bientôt être validé afin d'être distribué en décembre. F. Ducray présente au nom de la commission communication ses excuses à M. Berger président du club de tennis car la photo de l'association présente au Forum des associations n'a pas été insérée dans la dernière lettre de Mionnay.
- G. Devrieux rappelle que la réunion du Conseil d'Ecole va se tenir le 14 novembre.
- G. Devrieux précise que le repas des aînés est programmé le 21 janvier 2015.
- T. Lapalu rappelle que les travaux de réfection des sanitaires de l'appartement de l'épicerie vont être prochainement programmés.
- T. Lapalu précise qu'une réunion de la commission sécurité est prévue le 19 novembre à 18 heures pour évoquer avec le Major Rey l'installation de vidéoprotection.

12. Questions diverses

- M. le Maire informe le Conseil que les élections cantonales devraient avoir lieu les 22 et 29 mars 2015.
- M. le Maire précise que suite aux procédures en cours, l'association Mionnay en Dombes a redéposé un recours au Tribunal Administratif contre l'arrêté de permis de construire délivré en 2008 à la société Mionnaydis.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite au jugement du Tribunal de Grande Instance de Bourg-en-Bresse la construction en infraction au Château Blanc doit être régularisée. Une nouvelle audience est prévue le 10 avril 2015 pour vérifier que cette régularisation a bien été effectuée.
- Les conseils municipaux du 1^{er} semestre 2015 auront lieux les : 6 février à 19 h, 6 mars à 20h30, 3 avril à 20h30, jeudi 7 mai à 20h30, 5 juin à 20h30, 3 juillet à 20h30.
- M. le Maire informe le Conseil du courrier de M. Fayolle concernant le don qu'il pourrait effectuer au club de foot afin de créer un terrain de foot synthétique. Il rappelle qu'une association ne peut intervenir sur un terrain public. Le SCPA peut demander une rencontre avec la commission association pour discuter de ce point.
- M. le Maire précise que des bureaux communs pour le SCOT, le CDDRA, et l'association de préfiguration du PNR vont être recherchés.
- G. Devrieux informe le Conseil Municipal qu'un appel à projet pour la construction de petite unité de vie va être lancé par le Conseil Général fin novembre. Aussi, elle souhaite relancer la commission MARPA afin d'évoquer l'opportunité de s'engager dans cet appel à projet. Les réponses seront demandées sous un délai de trois mois. Elle rappelle que ce type de projet nécessite un engagement important de la part des élus.
- M. Girer informe le Conseil que les outils informatiques de partage fonctionnent. Chaque élu dispose d'un calendrier personnel et peut consulter l'agenda mairie qui peut être rempli par la secrétaire générale, le Maire et les Adjoints. Ils peuvent également consulter l'agenda communautaire et débattre sur le forum.

Le Secrétaire de Séance, Jean Luc BOURDIN



Le Maire, Henri CORMORECHE

